



Suppression du brevet infirmier

Pénurie aggravée, patients en danger !

Les Ministres Degryse, Glatigny et Coppieters veulent supprimer le brevet infirmier. Or, plus de 35% des infirmiers et infirmières qui sortent de l'école sont issu-e-s de cette filière de formation. Une décision qui aggravera la pénurie et met en danger notre système de soins de santé.

Une décision totalement incompréhensible qui

- fait abstraction de l'augmentation des besoins de la population avec le vieillissement de la population, le risque accru de crises sanitaires, la nécessité d'infirmiers autonomes ;
- diminue le nombre de futurs diplômés infirmiers responsables en soins généraux ;
- ignore les travaux qui ont été réalisés avec les employeurs pour adapter le profil de formation d'infirmier breveté aux normes européennes ;
- balaie les multiples actions mises en place avec les employeurs pour former de futurs étudiants infirmiers, notamment au niveau des fonds sociaux ;
- prive des étudiants d'un ascenseur social et d'une filière d'excellence ;

Une formation au rabais

En remplaçant dès la rentrée 2026 le brevet d'infirmier par une formation à la nouvelle fonction d'**assistant en soins infirmiers**, organisée uniquement par l'Enseignement pour Adultes, les Ministres Glatigny, Degryse et Coppieters vont

- diminuer le nombre d'étudiants dans la formation (durcissement des conditions d'accès, y compris financières et modification de l'encadrement) ;
- complexifier l'organisation des soins avec cet *assistant* qui, lui, ne pourra pas prester des « soins complexes » auprès des patients. Nous cherchons toujours la définition de « soins complexes » !

Résultat sur le terrain ?

Vu le contexte de pénurie, les assistants en soins infirmiers feront le travail des infirmiers, mais en étant moins formés, sans doute moins bien payés et sous la tutelle d'un infirmier responsable (donc pas en autonomie).

La seule logique de ce Gouvernement est économique !

Maintenir le brevet d'infirmier/infirmière responsable de soins organisé dans l'enseignement qualifiant est donc une nécessité ! Nous appelons les Ministres à revoir immédiatement leur décision, sous peine de précipiter la pénurie et/ou la complexification de l'offre de soins.